

de pâte de bois, de papier-journal et d'autres papiers et cartons ont représenté des ventes de 2,7 milliards en 1989. La même année, celles des produits du bois comme le bois d'oeuvre de feuillus et de résineux et le contreplaqué ont atteint 881 millions de dollars.

La plus importante initiative de la CE jusqu'à présent dans ce secteur est la directive « nouvelle approche » sur les matériaux de construction, dont l'application est prévue à partir du milieu de 1991. Elle vise l'élimination des obstacles internes affectant les matériaux et les produits de construction en établissant une norme pour la plupart de ces produits. A part les matériaux comme le ciment, la maçonnerie, l'acier et les installations et les équipements employés dans les travaux de construction et d'ingénierie civile, les catégories de « matériaux de construction » comprennent divers produits du bois, dont se préoccupent les fournisseurs canadiens de produits forestiers. La directive souligne six exigences clés que tous les projets de construction et tous les produits utilisés dans la structure doivent respecter. En outre, la directive autorise l'élaboration de spécifications techniques européennes, de normes harmonisées de produits et d'approbations techniques européennes.

La Commission de la CEE a demandé à la CEN de rédiger une ébauche des normes nécessaires et lui a confié la responsabilité d'élaborer des normes communes des codes de constructions. Les codes de constructions européens normalisés, explicités dans les eurocodes de 1 à 8, sont importants pour les fournisseurs de produits forestiers canadiens parce qu'ils contiennent des normes pour divers types de constructions et des exigences uniformes de sécurité. L'Eurocode numéro 5 est particulièrement important car ses *Règlements communs unifiés pour les structures en bois* incluent des normes de produits et d'essais pour le bois.

Nous surveillons de très près les effets de tous ces efforts de normalisation sur les intérêts canadiens. D'après les examens effectués jusqu'à présent par les secteurs public et privé, les producteurs canadiens ne devraient pas particulièrement éprouver de difficultés à satisfaire aux normes proposées. Mieux, l'industrie canadienne a tout à gagner car on s'attend à ce que l'adoption de normes uniformes conduise à des normes unifiées de produits pour les États membres tant de la CE que de l'AELE. (Ces derniers participent officiellement aux organisations européennes de normalisation.)

Une autre directive (proposée) intitulée *Les matériaux et les articles en contact avec la nourriture* traite des matériaux qui ont un contact direct avec les produits alimentaires ou l'eau. Les mesures de cette directive toucheront les fournisseurs de produits d'emballage alimentaire. Les producteurs canadiens de produits de papier et de carton utilisés pour l'emballage alimentaire devront tenir compte de ces normes de la CE s'ils veulent garder leur accès à ce marché. Les producteurs d'autres matériaux d'emballage alimentaire, comme le plastique, le verre, les métaux et le caoutchouc, devront également tenir compte de cette directive.

Machines et équipement

Le secteur des machines et de l'équipement inclut un large éventail de machines et d'équipement lourds pour l'extraction et le traitement des ressources, pour les industries manufacturière et des services et pour celles qui génèrent de l'énergie ou qui fabriquent de l'équipement électrique ou des grands appareils. Le Canada exporte près de 30 pour cent de sa production totale, et 80 pour cent de ces exportations vont aux États-unis. Environ 5 pour cent des exportations